

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 2 février 2022

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC ASKORIA

Synthèse du rapport :

Il est proposé de prolonger le partenariat avec Askoria pour la période 2022-2024 pour poursuivre et amplifier les synergies entre les deux institutions, consolider et enrichir le travail engagé depuis plusieurs années :

- sur les coopérations pédagogiques et stratégiques afin de mieux appréhender les mutations affectant le travail social et mieux articuler formation initiale / adaptation et évolutions des pratiques ;

- sur la recherche, par la mise en œuvre de recherches - actions impliquant des équipes sociales, dans un but d'amélioration des connaissances et de rénovation des pratiques professionnelles.

Ce partenariat sera conclu pour une période de trois ans avec un montant prévisionnel de subvention de 55 000 € par an.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme COURTEILLE, rapporteur au nom de la 2^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour, 1 conseiller ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

DECIDE :

- d'approuver le principe du renouvellement de la coopération entre Askoria et le Département d'Ille-et-Vilaine ;

- *d'approuver les thèmes des recherches tels qu'exposés au rapport ;*
- *de renvoyer à la Commission permanente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs dont elle dispose, l'examen et l'approbation de la convention à intervenir pour la mise en œuvre de cette coopération.*

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 4 février 2022

Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD